



FAIRE LES BONS CHOIX # CONSOMMATION



Les produits textiles Labonal sont fabriqués en Alsace, ici exposés au MIF, le salon du Made in France.

LA TENDANCE EST À SE NOURRIR, S'HABILLER, S'ÉQUIPER DE PRODUITS FRANÇAIS. MAIS COMMENT S'ASSURER DE LA PROVENANCE DE NOS ACHATS ? PAS SI SIMPLE... Par Chantal Masson

Comment être sûr d'acheter du made in France ?

Selon un sondage IFOP de 2018, plus de la moitié des Français vérifie le pays d'origine de leurs achats pour privilégier le « consommer français », plus écologique (moins de transports), plus éthique et responsable (soutien des entreprises locales, de l'emploi, préservation du savoir-faire national). Mais cette démarche n'est pas facilitée par la réglementation. En effet, le marquage « Made in France », « Conçu en France », « Produit en France », « Conçu en France », « Élevé en France » ou l'apposition sur les emballages de petits drapeaux nationaux ou de cartes de France tricolores ne s'applique pas obligatoirement à tous les produits.

LES PRODUITS ALIMENTAIRES

Acheter français, c'est simple avec les produits agricoles et alimentaires qui sont soumis à un marquage d'origine obligatoire. Ce sont :

- les fruits et légumes vendus en magasin ou sur les marchés, en vrac ou préemballés ;
- les viandes fraîches (pays de naissance, d'élevage et d'abattage de l'animal) et les plats préparés contenant plus de 8 % de viande ;
- le lait (pays de collecte, de conditionnement, de transformation), le beurre, la crème, les yaourts et les fromages ;
- les poissons et les coquillages (zone de pêche ou le pays d'élevage) ;
- le miel et l'huile d'olive vierge.



Le consommateur peut également se référer aux labels obéissant à des cahiers des charges apposés par certains professionnels.

- Les labels tels que « Le porc français », « Volaille française », « Lapin de France », « Viande de veau française », « Viande chevaline française », « Viande bovine française », « Viande ovine française », « Viande d'agneau française », « Viande de chèvre française », « Œufs de France » affirment que les animaux sont nés en France, y ont été élevés, abattus, découpés et transformés.
- Les appellations d'origine protégée (AOP) et les appellations d'origine contrôlée (AOC) désignent les fromages, vins, huiles, viandes, volailles, fruits, etc. qui sont produits, transformés et élaborés dans une aire géographique déterminée. L'indication géographique protégée (IGP) atteste qu'au moins une étape clé (production, transformation ou élaboration) a été réalisée dans une zone géographique précise.

🔴 LES VÊTEMENTS, LES MEUBLES, L'ÉQUIPEMENT

Pour les produits manufacturés, tels l'habillement, l'ameublement, les équipements ménagers ou électroniques, les outils, les jouets, les choses se compliquent. En effet, le marquage de l'origine n'est pas imposé. Il est pratiqué ou pas, au choix du fabricant ou du commerçant. Et s'il existe, il ne garantit pas à 100 % que le produit est exclusivement français. Lorsque tous les composants du produit proviennent de France et que la fabrication est locale, c'est évident. En revanche, quand, et c'est souvent le cas, une ou plusieurs matières premières ou des composants sont importés, que certaines étapes de fabrication ont été réalisées hors des frontières, le produit peut tout de même prendre

UN SITE POUR REPÉRER LES FABRICANTS FRANÇAIS

La plateforme Madine-france.com, à côté des sites des labels, répertorie près de 3000 entreprises qui revendiquent une fabrication majoritairement française. Au menu, mode, déco, bricolage, cosmétique, alimentation, etc.

l'origine du pays où il a subi une dernière transformation importante. « Par exemple, si les pièces d'une montre ou d'un drone ont été assemblées en France, ce produit peut acquérir la nationalité tricolore. En revanche, un simple nettoyage, l'ajout d'une étiquette ou d'une fermeture Éclair, de boutons sur un vêtement, a fortiori son conditionnement, ne suffisent pas », nuance Marc Fabre-Garrus de la cellule conseils aux entreprises du service des douanes de Paris-Ouest.

🔴 DES LABELS CIBLÉS

Comme pour les produits alimentaires, certains professionnels labellisent leurs produits, ce qui peut guider l'achat.

- « Origine France garantie » assure qu'entre 50 et 100 % du prix de revient unitaire des produits résulte d'opérations réalisées en France (cette marque peut aussi être utilisée sur des produits agroalimentaires).
- L'indication géographique (IG), comme « Granit de Bretagne », « Porcelaine de Limoges », « Siège de Liffol », certifie l'origine locale du produit.
- « France terre textile » garantit que 75 % minimum des étapes de fabrication du tissu et de la confection ont été effectuées en France.
- « Entreprise du patrimoine vivant » distingue les entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence.

PEUT-ON SE FIER AU CODE-BARRES ?

Non, cette succession de traits noirs et d'espaces blancs a été inventée pour faciliter la gestion des stocks industriels, pas pour connaître le pays d'origine d'un produit. Certes, le premier chiffre correspond au pays où l'article a été codifié (3, pour la France), mais pas obligatoirement à celui où il a été fabriqué ni à celui où il est né...